

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE LE MARDI 27 FÉVRIER 2018 À COMPTER DE 10H00, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, mesdames les conseillères, Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault ainsi que messieurs les conseillers, Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 10h00.

Les membres du conseil ont tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal pour traiter des sujets suivants à savoir :

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2018-02-80

Il est **proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire**
appuyé par le conseiller, Carol Boivin

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour soit et est adopté tel que préparé à savoir:

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l’ordre du jour;**
- 3. Embauche d’une agente en loisirs et développement touristique;**
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3. EMBAUCHE D’UNE AGENTE EN LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE;

RÉSOLUTION 2018-02-81

ATTENDU l’ouverture d’un poste au service des loisirs et développement touristique;

ATTENDU QUE trois (3) personnes ont été sélectionnées pour une entrevue;

ATTENDU QU'à la suite de ces entrevues, le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Chantal Rousseau;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité embauche Mme Chantal Rousseau à titre d'agente en loisirs et développement touristique à compter du 1^{er} mars 2018, selon les conditions en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2018-02-82

Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin

QUE la présente séance soit et est levée à 10h41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvon Laramée
Maire

Lise Coupal
DG adjointe et sec.-trés. adjointe

Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».